

OPA DEMOCRATIQUE OU HOLD-UP ?

DEUX ACCORDS POUR LES ELECTIONS

- Toutes les organisations syndicales ont signé un accord central qui régit le calendrier et le mode des élections des CSE pour **SEP**.
 - Vote électronique,
 - 1^{er} tour du 15 au 17 Novembre,
 - Communication par « communauté Yammer » pour chaque OS et par site, *(Chaque salarié sera libre de s'y inscrire ou non)*.
- Toutes les organisations syndicales ont signé un accord local qui définit le nombre et la répartition des sièges pour **NIORT** :
 - 3 collèges regroupant les catégories professionnelles : Ouvriers & Employés (1^{er}), Techniciens & Agents de Maîtrise (2^e), Ingénieurs & Cadres (3^e),
 - 14 sièges au total (*moins 2 sièges du fait de la baisse des effectifs*) :
8 au 1^{er} collège, **3** au 2^e collège & **3** au 3^e collège.

ET UNE REGLE DU JEU QUI CHANGE



La CGT représente 50,67% des salariés de Niort (score du 1^{er} tour des élections de 2019). La CGT peut signer seule un accord avec la direction ou bloquer un accord sans sa signature.

Contre l'avis de 5 syndicats (CFE-CGC, CFTD, CFTC, FO et UNSA), la CGT a pu faire changer le mode de répartition des salariés par collège ; Exigeant l'application de la règle légale plutôt que celle de la convention collective de la Métallurgie utilisée jusqu'à présent ; Et ajoutant ainsi 1 siège au 1^{er} collège au détriment du 2^e collège.

« Jusqu'à présent les coef à partir de 255 était au 2e collège désormais tout employé de coef. 255 à 305 rejoint le 1^{er} collège, soit 39 salariés aux postes suivants : Acheteur, Coordinateur douane, Contrôleur de gestion, Dessinateur étude, Gestionnaire (administrateur des ventes/de base de données techniques/de compte SAV/de demande d'achat/de flux/de paie et administrateur du personnel), Infirmier et Leader de pôle. »

La CFE-CGC considère incohérent le nouveau mode de répartition car les salariés concernés ont une organisation de travail plus proche de celle des techniciens que des ouvriers. En effet, ces employés travaillent pour la plupart dans les mêmes bureaux et en horaire variable comme les techniciens alors que les ouvriers travaillent en atelier et en horaire fixe. A quoi rime ce changement sauf à penser que la CGT espère ainsi favoriser ses candidats du 1^{er} collège ?

ELECTIONS DU CSE NOVEMBRE 2022

(Suite)

Néanmoins, la CFE-CGC a signé l'accord pour Niort car il est conforme à la loi et respecte l'expression démocratique des élections de 2019. La CFE-CGC prends acte de ce changement et se lance dans la campagne électorale : espace du débat des idées et de l'expression de la démocratie.

**SI VOUS PENSEZ QUE VOTER NE SERT A RIEN
ALORS VOUS PRENEZ LE RISQUE D'UN HOLD-UP!**



L'AMICALE : LA FIN D'UNE EPOQUE ?

Les associations de salariés existent depuis des années, avant même la création du 1^{er} Comité d'Entreprise rendu obligatoire par la loi. Les amicales s'appuient sur le bénévolat de leurs membres. L'«Amicale ECE» est l'association de salariés du site de SAFRAN NIORT. Depuis des décennies, l'Amicale fonctionne avec des subventions de la direction et les cotisations de ses adhérents. Sur Niort, l'Amicale et le CE se sont partagés leur domaine d'intervention, s'associant parfois (ex WE au ski) mais toujours au profit des salariés.



Depuis le rachat par SAFRAN et le COVID, la direction de Niort souffle le chaud et le froid, annonçant que SAFRAN ne subventionne pas les Amicales et dans le même temps continue à verser des subventions (en baisse) à l'Amicale.

La CFE-CGC s'interroge sur ce flou, et sur le risque réel de perte de pouvoir d'achat pour les salariés du site sans parler de la perte en terme de développement personnel pour les salariés bénévoles dans les différentes sections de l'Amicale. **La CFE-CGC invite donc la direction à clarifier la pérennité financière de l'Amicale d'ici l'investiture du prochain CSE.**

La CFE-CGC n'est pas contre l'Amicale ! Mais si cette dernière devait disparaître ou être privé d'une partie de ses subventions pour quelques motifs que ce soit, alors ses représentants élus ou mandatés siégeant au prochain CSE demanderont l'ouverture de négociation ayant pour but de basculer l'équivalent des subventions perdues par l'Amicale au CSE et de permettre à des non élus de s'investir dans les commissions culturelles, sportives ou événementielles.

Dans cette hypothèse la CFE-CGC invitera les autres OS et les salariés à s'associer à cette démarche visant à préserver le pouvoir d'achat des salariés du site. Ainsi un arrêt des subventions à l'Amicale représenterait une diminution en globales de celles versées (CSE + Amicale) au détriment des salariés du site de Niort.

Le débat est lancé !